FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Numéro du produit 45801

Synonymes; marques commerciales DEHA 85%, N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE 85%

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chimique Inhibiteur de corrosion. Antioxydant. Polymerisation Initiator

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 45801

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R20/21. Xi; R36/37/38. R10

2.2. Éléments d'étiquetage

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE **60-100%**

Numéro CAS: 3710-84-7 Numéro CE: 223-055-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119962470-39-0000

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Acute Tox. 4 - H312
Acute Tox. 4 - H332
STOT SE 3 - H335
Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Xn; R20/21. Xi; R36/37/38. R10

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Enlever la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Nocif par inhalation.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Ammoniac. Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Éloigner ou isoler toute source d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE (CAS: 3710-84-7)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.65 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 45.6 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.92 mg/m³
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 8.76 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.26 mg/kg
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 4.7 mg/kg
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.65 mg/m³
Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.13 mg/kg

PNEC

- Eau douce; 0.0082 mg/l
- Eau de mer; 0.00082 mg/l
- rejet intermittent; 0.082 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.0652 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.00652 mg/kg
- Sol; 0.0082 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. EN 166

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Polychlorure de vinyle (PVC) EN 374

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Filtre combiné, type A2/P3. EN 136/140/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Les solutions aqueuses sont alcalines.
Point de fusion	-25°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	96°C
Point d'éclair	49.5°C (Coupelle fermée).
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	36.6 hPa @ 25°C
Densité de vapeur	3.1
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité apparente	902 kg/m³
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	120 - 130°C
Viscosité	0.5 - 1.5 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moleculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Exothermic reaction with acids

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants. Nitrates inorganiques. Peroxydes. Composés nitrés organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1.529,41

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 13,41

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Irritant pour les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	2.190,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2.190,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL_{50} mg/kg)	1.300,0
Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	1.300,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} vapeurs mg/l)	11,4
Espèces	Rat

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,4

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

Toxicité aiguë - poisson	CL_{50}, 96 heures: > 134 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 48 heures: 110.6 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - microorganismes	CE_{50}, : 37 mg/l,

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

Demande chimique en oxygène	20%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

Coefficient de partage	log Kow: < 0.5

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 25.6 mN/m @ 20°C

N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE

Constante de Henry	5.90 Pa m³/mol @ °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Information générale	Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993
N° ONU (ADN)	1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE)
Nom d'expédition (ICAO)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT N,N DIETHYLHYDROXYLAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)
Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

19-04-17

Révision

04

Remplace la date

01-06-16

N,N-DIETHYLHYDROXYLAMINE SOLUTION

Numéro de FDS	45801
Numéro de version	2.001
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Lisa Bland
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.